

# Colloque international DERVI

## ACTUALITÉ ET HISTOIRE DES VIOLENCES INCESTUEUSES : ENTRE OCCULTATION ET RÉVÉLATION

4-6 février 2021, Paris

### APPEL À PROPOSITIONS

Les sciences humaines et sociales, notamment l'anthropologie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ont posé l'inceste comme un interdit fondateur de toute société humaine (Durkheim ; Lévi-Strauss), incitant à le penser comme un invariant culturel dépouillé d'historicité. Dans les représentations communes, l'inceste est considéré comme impensable et innommable ; il est également assimilé à l'anomie monstrueuse et extraordinaire. Interdit et censé être inexistant (Dussy), indicible et donc imperméable à toute évaluation de sa réalité, l'inceste ne pouvait pas faire l'objet de débats publics, ni être appréhendé dans la trame ordinaire du quotidien.

Aujourd'hui, et de façon croissante depuis une vingtaine d'années, ce paradigme incestueux semble voler en éclats. Dénoncées comme un « mal absolu », les violences sexuelles commises sur les enfants, dont l'inceste, sont omniprésentes dans l'espace public. Les campagnes de prévention organisées par les pouvoirs publics se succèdent, les affaires criminelles impliquant des violences incestueuses défraient la chronique judiciaire, les témoignages de victimes investissent les médias (presse, télévision, sites internet), ainsi que d'autres formes narratives (cinéma, littérature, BD), tandis que les sondages alertent sur la fréquence de l'inceste (IPSOS/AIVI, 2010).

Organisé dans le cadre du programme de recherche ANR DERVI (« Dire, Entendre, Restituer les Violences Incestueuses ») par des anthropologues et des historiennes, ce colloque a pour objet l'étude de cette transformation, de ses enjeux épistémologiques et disciplinaires, ainsi que de ses multiples facteurs explicatifs. Il s'agira de comprendre, dans une perspective trans-disciplinaire et trans-périodes, la complexité du fait incestueux, qui peut s'appréhender comme une violence ordinaire réitérée dans un cadre familial, voire quotidien, malgré sa réprobation collective en apparence unanime.

Alors que depuis une trentaine d'années le silence qui pèse sur l'inceste a été mis en évidence dans de nombreuses études issues de champs disciplinaires variés (psychanalyse, histoire, anthropologie, *gender studies*), ce colloque centrera l'attention sur la divulgation de l'inceste et le moment crucial de son dévoilement, à des échelles (familles, réseaux institutionnels, médias), en des contextes (familial, judiciaire, administratif, médiatique, littéraire), suivant des modalités (révélation, dénonciation, témoignage, signalement, détection, récits, « affaires ») et avec des répercussions (indignation, indifférence, déni, scandale) variables. Qui dit ou montre quoi ? A partir de quand ? Qui entend quoi ? Qui en rend compte ? Quelles sont les modalités du dévoilement de l'inceste ? Comment est-il accueilli ?

Les communications s'attacheront à décliner les différentes représentations et significations de l'inceste selon l'identité de ceux qui y sont confrontés, leur position dans la famille (père, mère, frère, sœur, cousins, oncle, tante, etc.), la situation et les places de chacun (agresseurs, victimes, proches, témoins, travailleurs sociaux,

magistrats, membres de la famille d'accueil, etc.). Elles tiendront compte des conceptions mouvantes de l'enfance, de la sexualité, de la famille et de la parenté, d'hier et d'aujourd'hui, qui éclairent les variables de la criminalisation et de la judiciarisation de l'inceste suivant les contextes sociaux et historiques donnés.

Ce colloque favorisera les contributions qui s'écarteront des représentations courantes de l'inceste comme acte extraordinaire, pour en décrypter le caractère ordinaire, et le penseront comme un fait social engageant le fonctionnement d'une collectivité. Loin de l'isoler, les communications pourront interroger l'inceste dans le cadre plus large des autres violences commises sur les enfants, au sein duquel il est dissimulé ou identifié, que ce soit par les travailleurs sociaux, les juges ou les chercheurs. De même, elles penseront les violences incestueuses au sein d'une configuration qui dépasse le couple attendu fille victime/père agresseur, en intégrant, le cas échéant, le voisinage et divers agresseurs.

De plus, ce colloque encouragera les propositions issues de différents champs disciplinaires (anthropologie, sociologie, histoire, droit, médecine, psychanalyse) et/ou émanant d'acteurs du monde professionnel (travailleurs sociaux, médecins, magistrats). Les communications proposeront une analyse diachronique ou synchronique des violences incestueuses, des études de cas ou des analyses plus vastes, selon des méthodes d'approches diverses (travail de terrain ethnographique, entretiens, études d'archives, expériences professionnelles, etc.). Elle pourront s'inscrire dans une périodisation étendue du Moyen Âge à nos jours, porter sur des échelles (locale, nationale, internationale) diverses, ainsi qu'envisager des analyses comparatistes.

Les communications intégreront l'un des quatre axes suivants :

### **1. Les révélations de l'inceste en contexte contemporain (famille et proches, protection de l'enfance, tribunaux, associations, etc.)**

Les processus actuels de détection, de signalement, voire de prise en charge des situations incestueuses seront interrogées dans leur triple dimension sociale, médicale et judiciaire. A partir de quelles informations l'inceste est-il repéré et /ou signalé ? Pour qui, par qui (familiers, proches, voisins, médecins, assistants sociaux, etc.), sous quelle forme (rédactionnelle, descriptive, morale avec les signes de « bonne foi », etc.) et à partir de quels éléments ? Comment, chez les uns et chez les autres, se construit une conviction ? Comment les différents professionnels fondent-ils leur décision sur une situation ? Quelle différence posent-ils entre « risque » et « danger » ? Quelle est la part du doute dans leurs décisions ? Quels regards les différents personnels qui reçoivent les enfants portent-ils sur ces rapports, les faits incriminés et les parents ? Les normes sociales pesant sur les représentations du crime et des agresseurs, il faudra comprendre dans quelle mesure ces représentations des violences sexuelles contre les enfants et leur traitement sont tributaires du sexe, de l'âge, des liens de parenté, de la place dans la famille dans la société (emploi, catégorie sociale) de l'agresseur présumé.

### **2. Les violences incestueuses en contexte judiciaire du Moyen Âge à nos jours**

Les spécificités de l'inceste, voire son inscription dans un *continuum* de violences (« crimes de mœurs », mauvais traitements à enfants, infanticide, « libertinage », etc.), seront étudiées en partant du processus d'identification du « crime » et de sa peine en contexte judiciaire. Les normes sociales et légales qui en déterminent, voire en empêchent la répression, se recouvrent-elles ? Les études pourront se concentrer sur le fait répressif, les éléments de criminalisation, de procédure et de répression : selon quels savoirs (juridiques, médicaux,

etc.) le crime est-il qualifié, poursuivi et puni ? Quels sont les mots pour dire le crime hier et aujourd'hui, dans la littérature savante et selon les justiciables ? Dans les dossiers pénaux, qui dénonce-t-on et comment ? Qui agresse qui et comment ? Il s'agira aussi d'éclairer les évolutions, ainsi que leurs facteurs d'explication, légales, sociales, culturelles : quelles sont les représentations du fait incestueux suivant les périodes ? A quelles conceptions de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la sexualité, mais aussi du rôle de la justice, notamment répressive, renvoient-elles ? Dans quels contextes le fait incestueux déborde-t-il les arcanes de la justice pour intéresser le débat public ?

### **3. Les interprétations médicales et psychanalytiques de l'inceste et de la violence à enfants**

Les communications proposeront des analyses sur le discours médical et psychanalytique produit sur les violences incestueuses depuis l'émergence de la médecine aliéniste jusqu'à nos jours (rapports d'expertise et théorie médicale, discours médical dans les médias et la littérature de témoignage, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles). Quelles conditions de possibilité ont présidé au repérage par le corps médical de l'inceste comme réalité (examen du linge, examen du corps) ? Quelles sont les modalités de désignation du fait et des gestes incestueux ? Quels sont les liens de parenté retenus pour identifier l'inceste ? Comment les protagonistes sont-ils désignés et évalués ? Comment explique-t-on l'inceste ? L'inceste a-t-il été pensé dans le cadre d'autres violences exercées contre les enfants ? De quelles manières et à quelles conditions les conséquences de l'inceste subi ont-elles été repérées, identifiées, prises en compte et théorisées par les médecins ?

### **4. Les violences incestueuses et leur réception dans l'espace public**

Comment l'opinion se saisit-elle de la parole des victimes d'inceste ? Selon quelles modalités, avec quels acteurs et médiateurs une accusation/révélation est-elle portée dans un espace de visibilité, de discussions et de débats contradictoires ? Quels systèmes d'émotions, d'interprétations, d'argumentations, révélateurs de normes et de valeurs – partagées ou conflictuelles –, les affaires judiciaires fortement médiatisées soulèvent-elles ? Quelles formes de publicité sont données aux témoignages des victimes d'inceste ? Quels sont les contextes historiques, socio-économiques (stratégies éditoriales) et personnels (à quel âge, dans quelles situations) de ces mises en récit, et quelles formes narratives déploient-elles ? Quelles inflexions peut-on repérer dans la médiatisation des violences incestueuses ? Quand le sujet surgit-il dans les médias, à quel rythme, selon quelles modalités d'énonciation, en faisant intervenir quels protagonistes (victimes, médecins, magistrats, experts, etc.), dans quelles rubriques/émissions afin de saisir l'intérêt qu'il suscite et la manière dont il est pris en charge par le discours social ?

Les communications se dérouleront en français ou en anglais. Les propositions de **2 500 signes maximum** (espaces compris) comprendront titre, résumé et principales références bibliographiques ainsi qu'une courte présentation de l'auteur (statut, discipline, rattachement institutionnel). Elles devront être envoyées par courriel à : [dervi@listes.huma-num.fr](mailto:dervi@listes.huma-num.fr) avant le 15 février 2020.

Les résultats de la sélection seront communiqués le **30 avril 2020**.

**Comité d'organisation :** équipe DERVI (ANR, CEMS/EHESS-CNRS ; Pléiade/Paris 13) : Anne-Claude Ambroise-Rendu (CHCSC/Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Sylvaine Camelin (Paris-Nanterre), Anne-Emmanuelle Demartini (Pléiade/Paris-13), Julie Doyon (FNS-Fribourg/Paris-13), Charlie Duperron (doctorant CEMS/EHESS-CNRS), Fabienne Giuliani (Post-Doctorante CEMS/EHESS-CNRS), Léonore Le Caisne (CEMS/EHESS-CNRS)

**Comité scientifique :**

Walter Albardier (psychiatre, responsable du CRIAVS d'Ile-de-France)

Christine Bard (historienne, professeure d'histoire contemporaine à l'université d'Angers)

Pascal Bastien (historien, professeur d'histoire de l'Europe moderne à l'université du Québec à Montréal)

Elisabeth Claverie (anthropologue, directrice de recherche émérite au CNRS)

Alain Corbin (historien, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne)

Agnès Fine (anthropologue, directrice d'étude émérite à l'EHESS)

Vincent Gourdon (historien, directeur de recherche au CNRS)

Thomas Laqueur (historien, professeur émérite à l'université de Berkeley)

Véronique Le Goaziou (sociologue, chercheuse associée au LAMES-CNRS)

François-Joseph Ruggiu (historien, professeur d'histoire moderne à l'université Paris IV, CNRS)

Denis Salas (magistrat, président de l'Association française pour l'histoire de la justice)

Sylvie Steinberg (historienne, directrice d'étude à l'EHESS)

Simon Teuscher (historien, professeur à l'université de Zurich)

George Vigarello (historien, directeur d'étude à l'EHESS)